



## CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2018

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 13

Présents-  
représentés : 12

Votants : 12

Le dix avril de l'an deux mil dix huit à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Antoine GABRIELE, Maire, Jacqueline LE GAC, adjointe au Maire, Eliane BRELIVET, adjointe au Maire, Thierry CAUBET, adjoint au Maire, Guillaume DAGORN, Béatrice FERZOU (à compter de la délibération 5 bis), Rémy LE PAGE, Venec LE MENER, David SALM

Procurations : Madame Béatrice FERZOU à donné procuration à Monsieur Guillaume DAGORN jusqu'à la délibération 5 incluse.

Monsieur Ludovic KERLOCH a donné procuration à Monsieur David SALM ,

Monsieur Jean-François LEGAULT a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE

**Date de  
convocation :**  
30/03/2018

Absent excusé : Monsieur Stéphane Le DOARÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry CAUBET est nommé secrétaire de séance

### Ordre du jour :

- Intégration des résultats du lotissement de la montagne pour régularisation
- Comptes de gestion 2017 de la commune
- Comptes administratifs 2017 de la commune
- Affectation des résultats de l'exercice 2017
- Subvention budget CCAS
- Demande de subvention (subvention maison familiale et rurale Elliant)
- Perception des droits de stationnement - tarifs parkings - période des droits de stationnement pour les camping-cars et tarifs
- Tarifs ALSH, tarifs des camps, garderie, cantine
- Tarifs « marché aux étoiles » pour 2018
- SDEF : autorisation de signature de 2 conventions concernant des travaux place de l'église et rue de la montagne
- Vote des taux d'imposition
- Vote des budgets 2018
- Questions diverses –contrats APAVE

## 1-INTÉGRATION DES RÉSULTATS DU LOTISSEMENT DE LA MONTAGNE AUX COMPTES COMMUNAUX POUR RÉGULARISATION

Afin de prendre en compte les résultats du lotissement de « la montagne » intégrés aux comptes communaux par la trésorerie, Monsieur le Maire soumet aux élus cette opération étant entendu que le programme est achevé et que les résultats sont les suivants :

Excédent de fonctionnement : 69 572.93

Déficit d'investissement : 84 572.93

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Intègre les résultats précités à ceux de la commune :

Compte 002 excédents de fonctionnement : 69 572.93

Compte 001 déficit d'investissement : 84 572.93

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Intégration compte du lotissement de la montagne aux comptes communaux	12	0	0

## 2-COMPTES DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE

Après vérification des comptes respectifs, il s'est avéré que des opérations de transfert de résultat avaient été validés par la commune suite aux transferts de compétence (assainissement, office de tourisme et ordures ménagères) et que la trésorerie les a effectuées plus tard suite à la délibération prise en novembre 2017 sur les transferts de résultats.

Un écart de 1 ct a par ailleurs été régularisé.

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Le maire informe l'assemblée que les comptes de gestion 2017 de la commune sont concordants avec les comptes administratifs de la commune

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 de la commune établi par le trésorier

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Comptes de gestion 2017	12	0	0

### 3-COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DE LA COMMUNE

Ces comptes ont été présentés en détail le 14 mars dernier. Seuls les résultats reportés ont été modifiés

### BUDGET COMMUNE - CA 2017

#### 1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

**Chapitre 011 : Charges à caractère général : 311 492.07€ (contre 235 270.13 € en 2016)**

Les dépenses à caractère général sont en augmentation par rapport à 2016.

A noter :

- Diminution des dépenses énergie-électricité : 20 783.63 € au lieu de 27 266.48 € en 2016
- Combustibles : 18 343.33 au lieu de 11 024.18 ;
- Carburant : 2 516.56 au lieu de 3 222.58
- Alimentation : 1 842.65 au lieu de 3 574.32
- Fourniture entretien : 7 375.14 au lieu de 4 883.44
- Fournitures de petit équipement : 14 978.63 au lieu de 13 539.56 ;
- Autres matières et fournitures : 2 486.78 au lieu de 3 058.88
- Contrats de prestations de services : 67489.88 dont biennale du livre 34700
- Locations mobilières : 19 311.80 au lieu de 13 136.68
- Frais de télécom : 5920.37 au lieu de 6027.47
- Autres services extérieurs : 13 988.33 au lieu de 11 767.58 dont securit 29 et le RAM pour deux ans
- Personnel extérieur : 16 044.55 (personnel de remplacement : 11634 et interventions équipe « objectif emploi-solidarité : 4410)

**Chapitre 012 : Charges de personnel : 444 018.64 € (contre 435 513.42 € en 2016)**

**Le détail des dépenses par catégorie de personnel ( cf feuille annexe)**

- Ces chiffres sont à rapprocher du chapitre 013 en recettes : remboursements arrêts maladie et aides de l'Etat : 58 195.42 € , et remboursement des frais de personnel de l'ALSH :37 000 €

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 89 067.92 au lieu de 118 147.69 € en 2016**

- Net retrait par rapport à 2016 car il n'y a pas eu de versement supplémentaire de subvention en 2017 à l'ALSH.

**Chapitre 66 : Charges financières : 34 741.55 contre 37 481.98 € en 2016**

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 2 939.82 € concernant les indemnités de rupture du bail Hascoët**

## 2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Remboursement CAE et Contrat d'avenir : 19 271.93 €, le solde de 2017 étant versé en 2018

### **Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses 130 143.27 contre 106 064.48 € en 2016. Les principales recettes sont :**

- Recettes des locations de chalets et manèges de Noël : 30 000 € dont 2250 au titre de 2016
- Terrasses : 8 261.74 €
- Redevance France Télécom : 2 969.13 €
- Redevances et droits des services à caractère culturel : 20 146 € (entrée expo Fréour et ventes de livres)
- Garderie et cantine : 30 358.65
- bornes camping car : 1666 €
- Charges locatives remboursées par l'ALSH : 35 365 €

### **Chapitre 73 : Impôts et taxes : 683 729.03 € contre 680 488.80 € en 2016**

- Contributions directes : Taxe foncière et habitation : compte 73111 : 380 938 €
- Droits de stationnement stable pour les voitures : 196 220.84 contre 182 693.32 en 2016. --Dotation de compensation de Qper Co à Locronan 51 015 € (y compris dotation de solidarité) A voir
- Droits de place marchés nocturnes : 12 360 € au lieu de 10 540 €
- Droits de place Brocantes : 789.60 au lieu de 1 486.80 € (brocantes annulées)
- Taxe additionnelle des droits de mutation : 23 069.64
- Redevances illumination : 17 700 € (dont 1500 € au titre de 2016) au lieu de 14 750 €

### **Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation 94 978.89 au lieu de 125 703.84 €**

- Baisse de DGF : 44 053 € au lieu de 61 611 € en 2016
- Dotation solidarité rurale : 13 758 €
- Versement Autres organismes ; dont CAF pour garderie-TAP-contrat enfance jeunesse-RAM : 13 127.89 €
- Remboursement charges OT : 6 116 €
- Compensation Etat pour exonération TH et TF : 15 674 €

### **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) 14 019.90 €**

- location de salle (Ti Lokorn, Kerguérolé...) 3 620 €
- Location salle du CAL : 4 200 €
- Locations de terrain : 919.58 €
- Location atelier Kerguérolé : 1 285 €
- Facturation de guirlandes (394.44) - remboursement VEOLIA : 3468.19 et SDEF :132.69

### **Chapitre 77 : Produits exceptionnels divers : 58 880 €**

- Participations sponsors pour illumination : 11 870 au titre de 2016 et 3200 au titre de 2017
- Vente de délaissés : 9 060 €
- Vente de terrains : 34750

## 1/ DEPENSES D'INVESTISSEMENTS :

\*1641 –échéances capital emprunt en euros : 78 937.82 €

### OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES

\*202 -documents d'urbanisme et frais d'études, 2033 : parution journaux

Voté : 12 600.00 €  
Réalisé 4 944.54 €

Reste 7 645.46 € RAR

La mission se poursuit car la modification n'est pas achevée.

\*2031- Frais étude restauration tableau D'Odette PAUVERT

Voté : **5 000.00 RAR**

\*2041481- Acquisition traceur avec Plogonnec ,Quéménéven-Ploneis,Guengat

Voté et Réalisé : 715.47

\*2041582- Autres groupements (SDEF et Orange)

VOTÉ : 19 795.00

-syndicat électrification et réseau orange -17 684.88

Mise en souterrain de réseau

Reste

**2 110.12 RAR**

\*205 – droits SEGILOG VOTÉ et réalisé : 2600-2538= 62 non reporté

\*2111-terrains nus – acquisition BRELIVET

Voté 10 000.00

Réalisé 10 087.23

\*21318-autres bâtiments publics

Voté 8 000.00

Réalisé : acquisition ancien abattoir 6 764.70

Reste

**1 235.30 RAR**

\*21568-Autres matériels et outillages incendie

Poteau incendie rue du Prieuré

Voté : **3 000 € RAR**

\*2161-œuvre et objet d'Art

Voté : **22 000 € RAR**

Statue Anne de Bretagne

\*2183-matériel de bureau et informatique

Voté : 6 419 €

Réalisé 3 688 €

1 serveur mairie et (3 netbook HP école): 2 524 €

1 vidéo projecteur (école): 1 164 €

Reste

**2 731.00 RAR**

\*2184-mobilier

Voté : 500.00 €

Réalisé :Armoire sécurisée

ti Lokorn 702.74 €

\*2188-Autres immo corporelles non affectées

Voté :	19 646.80 €
Réalisé :	16 546.55 €
barrières	3 508.80
Panneaux divers	2 166.31
Extincteurs	665.40
Projecteur rd pt Noël	2 425.68
Projecteurs divers	5 135.72
Guirlandes	1 782.00
Plaques de rues et supports	862.64

Reste **3 100.25 RAR**

Crédits à reporter et à compléter pour jeux extérieurs

**OPÉRATION 15 : VOIRIE**

\* Compte 2315 ⇨

Voté :	66 414.33 €
Travaux réalisés :	43 836.40 €

Chemin de kerguéolé	11 947.20
Trottoirs rue de la Montagne	17 184.00
Mur du cimetière	8 264.10
Travaux tresseol	2 745.10
mur rue des bruyères	3 696.00

Reste au 31 décembre **22 577.93 RAR**

2è partie trottoirs rue de la montagne à payer en 2018 : 16 214 €

Aménagement rond point lotissement de kerjacob : 5 000 €

**OPÉRATION 17 : ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Voté : **26 528.24 €**

Crédits concernant rues des bruyères et de la Troménie.

Ces crédits seront à reporter et à transférer au compte 2041582

**OPÉRATION 18 : TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX :**

*Voté:	6 664.40 €
travaux réalisés	2 807.01 €

Chauffe-eau :	911.41
Modification toiture réserve mairie	1 895.60

Reste **3 664.40 RAR**

(portail du local technique payé en 2018 : 3 496.50)

**OPÉRATION 19 : TRAVAUX SUR ÉGLISE :**

Voté : 75 011.71  
Réalisé 8 835.97

Restauration Autel du Rosaire : 4 953.60  
Porte Sud de l'église : 1 609.20  
Grillage de protection tour : 2 273.17

Crédits à reporter et à compléter **66 175.74 RAR**

Restauration autel du Rosaire et de la maçonnerie à l'arrière : 62 039.87  
Restauration peinture voutes : 8270 €

**OPÉRATION 22 : ACCESSIBILITÉ, VOIRIE, ERP**

Voté 18 433.40  
Réalisé (rampes amovibles) 2 093.52

Reste : **16 339.88 RAR**  
Travaux programmés : rampe handicapés église, crédits à reporter

**OPERATION 23 : EMBELLISSEMENT DU BOURG**

Voté : 74 159.00  
Réalisé 37 014.62

Démolition germoir : 13 631.80  
Extension parking st Germain 2è tranche 11 784.00  
Modification maçonnerie atelier mairie 10 385.62  
Divers 1 213.20

Reste **37 144.38 RAR**

Crédits à reporter et à compléter  
Travaux déjà programmés :  
Pavage venelle Toul Prichen : 15 000 €  
Aménagement aire de pique nique : 7 000 €  
Aménagement aire de jeux : 13 000 €  
Aménagement paysager place du 19 mars

**OPÉRATION 24 : ILLUMINATIONS**

Voté : 1 746.29 €  
Dépenses réalisées 1 025.98 €  
Fact le Bars publicité payée en janvier 2017

Reste **720.31 € RAR**

**OPÉRATION 26 : Manoir de Kerguenole**

Voté à reporter: **15 000.00 RAR**

Remplacement de 3 fenêtres : 6 337.24 à payer sur 2018  
Des portes seront à remplacer

**2/ RECETTES D'INVESTISSEMENTS****\*10222 : Fonds de Compensation de la TVA :**

Prévu :	23 000.00 €
Réalisé :	23 120.36 €

**\*10226 : Taxe d'aménagement :**

Prévu :	4 297.37 €
Réalisé :	4 613.32 €

**\*1311 Subventions Etat**

Prévu :	29 259.00
Réalisé : (subvention skate park)	8 938.83

Reste à réaliser :	<b>20 320.17</b>	<b>RAR</b>
--------------------	------------------	------------

Restauration Autel du Rosaire : 19 789.00 €  
 Subvention étude restauration tableau 1 170 €

**\*1312 Subventions Région**

Prévu :	7 882.01 €
---------	------------

Concerne deux subventions des Petites Cités  
 de Caractère (démolition du germoir : 3708 € et mise en souterrain rue de la Troménie : 4104.00)

**\*1313 Subventions Départementales**

Prévu :	18 328.00 €
---------	-------------

Réalisé :	8 192.00 €
-----------	------------

Restauration statues : 2 403.00

Subvention skate : 5 789.00

Reste	<b>10 136.00 €</b>
-------	--------------------

Dont aide pour restauration autel du Rosaire 8 281.00

Et étude restauration tableau 1 950.00

<b>*1318 Autres subventions</b>	<b>26 782.00 €</b>
---------------------------------	--------------------

Concerne une subvention de l'Association

Jeu scénique de St Ronan pour travaux d'accessibilité à l'église : 14 300 €

Subvention enveloppe parlementaire pour démolition germoir : 12 482.00

**\*1323 Subvention Départementale d'Investissement**

Prévu :	15 997.00
---------	-----------

Réalisé :	15 997.00
-----------	-----------

\*1328 : Participations pour acquisition statue FREOUR

Prévu : 22 000.00  
 Réalisé (Collecte Kengo et dons divers) 25 150.00

\*132866 Participation paroisse

Pour restauration autel du Rosaire 2 000.00  
 Prévu et réalisé

\*1342 Produits des amendes de police

Prévu 5 900.00  
 Réalisé 5 918.70  
 (sécurisation piétons rue de la montagne)

\*1641 Emprunt

Prévu et réalisé: (100 000 -50 000) 50 000.00 €

\*2111 Cession de terrain

Cession de terrain rue des ajoncs : 34 750.00 €  
 Prévu et réalisé

**commune : situation après intégration résultat de la montagne**

Résultat reporte	123 390.99	D-Dépenses de l'exercice :	407 720.79
Résultat de fonctionnement lotissmt montagne (4/11/2011) cf délib régul 2018	+69 572.93	Déficit investissmt lotissmt intégré	84 572.93
Ecart avec le TP avant 2014	- 0.01		
Total à reporter	192 963.91	Dépenses de l'exercice	492 293.72

Section de fonctionnement	
A	Dépenses 919 982.00
B	Recettes 1 076 949.00
C	<b>Excédent de l'exercice : B-A 156 967.00</b>
D	Résultat reporté corrigé(exercice n-1) 192 963.91
E	<b>Excédent à affecter 349 930.91</b>

Section d'investissement	
F	Dépenses de l'exercice 492 293.72
G	Recettes de l'exercice 358 598.42
H	<b>Déficit de l'exercice : F-G 133 695.30</b>
I	Restes à réaliser : dépenses 236 773.32
J	Restes à réaliser : recettes 152 509.01
K	<b>Besoin pour financer les restes RAR: I-J 84 264.31</b>
L	<b>Besoin de financement 217 959.61</b>

Le Maire s'étant retiré,

Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
Vote le compte administratif de la commune

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
CA 2017 COMMUNE	11	0	0

4-AFFECTATION DES RESULTATS DE 2017

**BUDGET COMMUNE**

Le compte administratif 2017 « Commune » présente un excédent de fonctionnement de **349 930.91€**. Il est proposé d'affecter la somme de **217 959.61€** à la section d'investissement au compte 1068. Cette somme correspond en partie au besoin de financement de l'investissement (elle couvre les restes à réaliser et le déficit d'investissement. Le solde, soit 131 971.30 € serait reporté en excédents de fonctionnement au compte 002.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

affecte comme suit le résultat de fonctionnement de la commune :

Compte 1068 : **217 959.61€**

Compte 002 : 131 971.30 € (Excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat au budget commune 2018	12	0	0

**BUDGET ALSH**

Le compte administratif de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de **48 650.19€**.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

affecte comme suit le résultat de fonctionnement de l'ALSH

-Compte 002 : report de **48 650.19€** (Excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat ALSH au budget ALSH 2018	12	0	0

### **BUDGET CLOS DU NEVET**

Le compte administratif de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 7 140.05 €.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

affecte comme suit le résultat de fonctionnement du Clos du Nèvet

-compte 002 : report de 7 140.05 € (Excédent de fonctionnement reporté)

#### *VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Affectation résultat Clos du Nèvet au budget 2018</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **5-SUBVENTION BUDGET CCAS**

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Alloue la somme de 4000 € au budget du CCAS pour 2018

#### *VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Subvention BP CCAS 2018</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **5 bis -SUBVENTION BUDGET ALSH**

Arrivée de Madame Béatrice FERZOU

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

alloue la somme de 38 365 € au budget ALSH 2018 (35 365 € de charges locatives et 3000 € de subventions)

#### *VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Subvention BP ALSH 2018</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6-DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire informe les élus que depuis le conseil du 14 mars 2018 (vote de 15 727.02 €), une autre demande de subvention est parvenue en Mairie

Noms	2018
Maison familiale Elliant (1 enfant)	50.00
<b>TOTAL</b>	<b>50.00</b>

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Vote une subvention supplémentaire de 50 € pour la maison familiale d'Elliant

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Subvention MFR Elliant	12	0	0

## 7-PERCEPTION DES DROITS DE STATIONNEMENT –TARIFS PARKINGS-PERIODE DES DROITS DE STATIONNEMENT POUR LES CAMPING-CARS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la régie des parkings payants a été instituée en juin 1990 et qu'elle fonctionne du 15 juin au 15 septembre. Par délibération en date du 08 avril 2015, le tarif par véhicule a été arrêté à hauteur de 4 € TTC.

Concernant les camping-cars, il est proposé de reconduire le forfait de 6 € TTC jusqu'à la mise en place du nouveau système de gestion automatisée de l'aire de camping car. ( période proposée : à compter du 11 avril 2018)

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Décide d'appliquer les modalités tarifaires précitées

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Droits de stationnement et période d'application	12	0	0

## 8-TARIFS ALSH ET TARIFS CAMPS

Après rapprochement avec les services de la CAF, et sur proposition de la commission enfance jeunesse les tarifs de l'ALSH ont été revus. Toutefois, la CAF a formulé d'autres observations au regard du projet. Il est proposé de délibérer uniquement sur les tarifs camps.

	CAMP 3-6 ANS		CAMP 7-10 ANS		CAMP 11-14 ANS	
	ANCPRIX	NVX PRIX	ANCPRIX	NOUVX PRIX	ANCPRIX	NOUVX PRIX
tranche 1	26	28	85	42	123	70
tranche 2	26	36.4	85	54.6	123	91
tranche 3	32	38	105	93	153	155
tranche 4	38	40	125	115	178	170
tranche 5	38	42	125	125	178	185
<b>Revenu</b>	<b>Max Annuel</b>	<b>Max/mois</b>				
Tranche 1	19200	1600				
Tranche 2	30000	2500				
Tranche 3	51600	4300				
Tranche 4	62400	5200				
Tranche 5	plus de 62401	5201				

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Vote les tarifs des camps 2018 tels que présentés

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Tarifs 2018 camps ALSH	12	0	0

## 9-TARIFS MARCHÉ AUX ÉTOILES POUR 2018-dossier ajourné

**10-SDEF : AUTORISATION DE SIGNATURE DE TROIS CONVENTIONS**

Monsieur Le Maire informe les élus que le SDEF nous a proposé deux conventions pour des travaux place de l'église d'une part (remplacement d'un câble) et rue de la montagne d'autre part (changement lanterne). La participation communale s'élève respectivement à 1080 € pour le premier dossier et à 450 € pour le second dossier.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire rappelle aux élus que par délibération en date du 06 février 2018 une autorisation de principe lui a été donnée pour signer une convention de remplacement de lampes. Cette convention nous est parvenue et prévoit le remplacement de 96 points lumineux pour un coût total de 101 805 € HT qui sera intégralement pris en charge (les travaux doivent être réalisés avant le 31 décembre 2018 et les dossiers de demande de CEE (certificats d'économie d'énergie) doivent être déposés auprès du Pôle National avant le 31/12/2019)

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à signer les 3 conventions évoquées avec le SDEF

*VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Signatures de 3 Conventions avec le SDEF	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**11-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur Le Maire informe les élus que sans augmentation des taux d'imposition la recette fiscale s'établirait à : 391 522 €. Sur avis de la commission des finances en date du 27 mars 2018, Monsieur Le Maire propose de retenir une augmentation de 1 % des taux ce qui induirait une recette supplémentaire de 3859 €.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Vote les nouveaux taux suivants pour 2018 :

La taxe habitation passe de 14.18 % à 14.32 %

La taxe foncière (bâti) passe de 17.28 % à 17.45 %

La taxe foncière (non bâti) passe de 47.02 % à 47.48 %

Extrait de l'état 1259 et projection:

	<b>Base d'imposition EFFECTIVE 2017</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Base d'imposition PREVISIONNELLE 2018</b>	<b>Produit attendu en 2018 avec maintien des taux avec les arrondis</b>	<b>Produit attendu en 2018 avec une augmentation linéaire des taux de 1%</b>
Taxe d'habitation	1 194 054	14.18	1 218 000	172 712	174 418
Taxe foncière (bâti)	1 142 339	17.28	1 183 000	204 422	206434
Taxe foncière (non bâti)	30 291	47.02	30 600	14 388	14 529
<b>TOTAL</b>				<b>391 522</b>	<b>395 381</b>

*VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Taux d'imposition 2018</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**12-BUDGETS PRIMITIFS 2018–COMMUNE , ALSH, CLOS DU NEVET****BUDGET COMMUNE****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 163 777.72 contre 1 115 959.01 en 2017****Chapitre 011 : Charges à caractère général : 279 550 € contre 316 956.60 € prévues en 2017**

Ce chapitre comprend les gros postes : Electricité, combustibles, contrats de maintenance, voies et réseaux (entretien courant), contrats d'assurances, téléphone, fournitures scolaires, fournitures d'entretien...

**Chapitre 012 : Charges de personnel : 421 450 € contre 472 970 € prévues en 2017**

Ce compte est à rapprocher du compte 6419 : remboursement sur frais de salaires : 66 500 €

Personnel titulaire et non titulaire, cotisations salariales et patronales, Médecine du travail et trois contrats aidés dont deux sur une partie de l'année

**Chapitre 014 : atténuation de produits : 6 300 €**

Dont fonds de péréquation des ressources intercommunales que l'on retrouve en recettes pour un montant identique de 5 500 €

**Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 301 857.30 €**

**Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 92 215 € contre 94 215 € en 2017**

Indemnités des élus, cotisations, subvention au CCAS (4 000 €), subvention au budget ALSH (38 365 € de charges locatives) et les subventions aux associations inscrites pour 15 850 €.

**Chapitre 66 : Charges financières : intérêts des emprunts : 32 600 € contre 36 000 € prévues en 2017**

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 29 805.42**

Des titres de recettes émis en 2008, 2009 n'ont pas été recouverts en dépit d'actions menées par le service du trésor – il est proposé de les annuler à hauteur de 6000 €

A la demande du trésor public, nous allons annuler 2 mandats émis en 2013 à hauteur de 22 605.42 € (prévus en recettes) et les réémettre en charge en 2018 pour 22 605.42 (transfert de l'eau à qbo : 17 336.35 € et transfert du résultat de l'office de tourisme : 5 269.07)-L'incidence budgétaire est donc nulle

Des charges supplémentaires exceptionnelles de 1000 ont été également budgétées

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 163 777.72 € dont 131 971.30 de report d'excédent**

**Chapitre 013 : Atténuation de charges : 66 500 € contre 75 619.02 budgété en 2017**

Ce chapitre correspond :

- aux sommes reçues en remboursement des salaires de l'ALSH t et de l'assurance statutaire : 47 812.00 €
- aides de l'Etat pour contrats aidés estimées par défaut: 18 688.00 €

**Chapitre 70 : Produits de services : 117 865.00 € contre 112 865.00 prévus en 2017**

Produits des photocopies, concessions du cimetière, Redevance d'occupation du Domaine Public (terrasses, France Télécom), locations de chalets et manèges, recettes du musée, cantine et garderie, remboursement charges locatives ALSH).

**Chapitre 73 : Impôts et taxes : 692 881.00 € contre 663 500 € prévus en 2017**

Ce chapitre prend en compte les Contributions directes 395 381 € ( avec une augmentation des taux de 1 %), attribution de compensation de Quimper Bretagne Occidentale (54 000 €), droits de place (marchés aux étoiles, brocantes), et droits de stationnement prévus à hauteur de 192 000 € pour les véhicules et les campings cars, taxe additionnelle aux droits de mutation, redevances illumination.

**Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 107 955 € contre 96 284 en 2017.**

Dotation globale de Fonctionnement (39 306 € au lieu de 46 000 prévu en 2017 (à nouveau 7000 € de retrait correspondant à 2 % d'impôt)), Dotation de solidarité rurale -Compensation exonération taxes habitations et foncières, Remboursement charges Office du tourisme, Fonds de concours SIVU par Qper CO et participation de QBO pour la biennale du livre

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 6000 € contre 9300 € prévus en 2017**

Location de salles, recettes provenant de la location de terrains-

**Chapitre 76 : Produits financiers : non renseigné car non significatifs**

**Chapitre 77 : Produits exceptionnels divers : 40 605 €**

dont 22 605€ également en charges et dont 18 000€ : participations des sponsors pour les illuminations et les ventes de délaissés

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 880 710.08 € dont report déficit 133 695.30 €**

**Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement : 133 695.30**

**Chapitre 16 : Emprunts : 82 100 € contre 79 000 € en 2017**

**Chapitre 020 : dépenses imprévues : 10 000 € (limité à 7.5% des dépenses nouvellement inscrites)**

**Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 2 600 €**

- 205 : Droits Logiciel SEGILOG : 2 600 €

**Chapitre 204 : participation au SDEF : 130 333.24 €**

-DONT convention remplacement des lampes 101 805 HT

**Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : RAR : 32 066.55- 15 000 € de nouvelles inscriptions**

- 21568 : autres matériels et outillages incendie : **+5000 €**  
rue du prieuré
- 2188 Matériel divers : + **10 000 €**
- 2161 œuvres d'art : 22 000 €

- **Opérations d'équipement :**

- Opération 15 : Voirie : RAR de 22 577.93 € + 30 000 €

-2è partie rue de la montagne (prévu 16 214 €)-rond point de kerjacob (prévu 5000€)- chemin piétonnier route du bois (prévu 14 000€)-chemin de park tri horn (5043€)-autres interventions non définies

- Opération 17 : Eclairage public : -26 528.24 € transféré au compte 2041582

- Opération 18 : travaux sur bâtiments communaux : RAR de 3 857.39 € + 20 000 € ---

- Portail local technique : **3496.50€**

- Toiture église : 2436 €

- Hangar de kerjacob : 5302

- Toiture ancien abattoir – fenêtres du musée

- Opération 19 : Eglise : RAR de 66 175.74 € + 10 000 €

- Restauration autel du Rosaire : solde (47 493.60 €-4 953.6 payé en 2017) = 42 540€

- Restauration peintures voutes : 8 270 €

- maçonneries : 18 993.47 €

- solde en report : 3627.73 + divers

- Opération 22 : Accessibilité, voirie et ERP : RAR de 16 339.88 €

- Rampes handicapés Eglise (rampes en bois à l'intérieur (11630) et garde –corps (3 545))

- Opération 23 : Embellissement du bourg : RAR de 37 144.38 € nouveaux crédits : + 142 581.30 €

- Pavage venelle Toul Prichen : 15 000 €

- Pavage autres espaces publics (venelles) : 85 000 €

- Aménagement aire de pique nique : 7 000€

- Aménagement jardin aire de jeux : 30 000 €

- Aménagement espace de l'ancien germoir : 18 000 €-

- Devis préau en attente

- Enfouissement containers : 17 000 € (10 emplacements à 1700 €)

- Opération 24 : Illuminations : RAR de 720.31 €

- Opération 26 : kerguenole: RAR- 15 000 € , nouveaux crédits : +10 000 €

- huisseries à changer : fenêtres –portes

- Opération 27 : aire de camping car : + 40 000 €

**4/ RECETTES D'INVESTISSEMENT : 880 710.08 € dont restes à réaliser de 2017 (152 509.01 y compris 50 000 € d'emprunt non mobilisés en 2017)**

Recettes nouvelles d'investissement prévues pour 2018 en sus des restes à réaliser :

- **Dotation et fonds divers**

- de Fonds de compensation de la TVA (sur investissements 2016) :39 500 €
- Affectation au compte 1068 résultat 2017 : 217959.61€-plus annulation opération assnt 2013 : 44 155.16= total 262 114.77
- taxe aménagement : 4000 €
  - Subvention investissement du département : 16 125 € SDI
  - Subvention paroisse déjà perçue en 2017 et à annuler en reste à réaliser : - 2 000€
  - Terrains nus ; reste à réaliser à supprimer : -34 750 €
  - Subvention de la DRAC pour les travaux à l'église : 12 049 €
  - Dons de la Fondation du Patrimoine pour l'autel du rosaire : 7 500€
  - Subvention DETR pour l'aménagement du bourg sur une somme de 100 000€ évaluées de dépenses : 20 000 € de subventions attendues
- virement de la section de fonctionnement 301857.30 €

Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
Vote comme suit le budget 2018 de la commune

*VOTE DU CONSEIL*

	Pour	Contre	Abstention
<i>Budget Commune 2018</i>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **BUDGET ALSH**

### **DEPENSES**

Le budget prévisionnel 2018 proposé pour la structure s'équilibre à hauteur de 151 015.19 €

La ligne budgétaire 6042 achats et prestations de services (8 000€) concerne les différentes sorties et projets d'animations mis en place les mercredis et les vacances scolaires autour de sujets originaux :

- PROJET « COUR » Embellissement de la cour du centre de loisirs (repeindre les poteaux, créations de décorations, peinture au sol pour des jeux, création de bac de fleurs...)
- INITIATION SKATE pour les 6-12 ans avec l'association des sardines volantes de DOUARNENEZ. 2 demi-journées par vacances.
- LE POTAGER Création et suivi du potager
- PRINTEMPS DE CREACH GWEN Jeudi 26 avril en partenariat avec la direction des sports de Quimper Bretagne Occidentale.
- 3 SEJOURS organisés cet été :
  - 3-6 ans du 11 au 12 juillet à Plonevez porzay au camping Tréguer (piscine, jeux gonflable, plage...)
  - 7-10 ans du 23 au 25 juillet à Crozon au camping les pins (plage, piscine, accrobranche, vélo, visite touristique)
  - 11-14 ans du 16 au 20 juillet à Crozon au camping les pins (plage, piscine, accrobranche, vélo, visite touristique)
- PROJET NOEL participation des enfants du centre de loisirs à la décoration du marché de Noel de Locronan.
- LES MERCREDIS LECTURE 1 mercredi par mois les enfants vont à la bibliothèque de Locronan pour lire et emprunter des livres.
- LE TOUR DE France Participation des enfants pour des décorations sur le thème du tour de France
- CODE DE LA ROUTE Découverte et apprentissage du code de la route à pied et en vélo pour tous les âges.
- L'ANIMAL DU CENTRE adoption d'un petit animal (cochon d'inde, lapin... ?)

La ligne budgétaire 60623 Alimentation (13 000€), comprend les dépenses liées au repas livrés au centre, les goûters et les ingrédients des ateliers cuisine.

La ligne 60631 : produits d'entretien est abondé d'un crédit de 200 €

La ligne budgétaire 60632 Fournitures de petit équipement (12 320.19 €) : il est proposé de renouveler certains matériels avec l'accord de la commission ad hoc ; il est précisé qu' une demande d'aide auprès de la CAF sera formulée pour le financement

La ligne budgétaire 6067 Matériel pédagogique (4 000€) se justifie par le souhait de renouveler du matériel devenu obsolète : (accessoires peinture, dessin etc...)

La ligne budgétaire 6247 Transports collectifs (4000€). L'utilisation des transports gratuits mis à disposition par la QUB continuera à être privilégiée. A l'instar de l'an passé, les parents seront sollicités pour les trajets des camps de l'été.

## RECETTES

La ligne budgétaire 70632 : produits des services d'un montant de 35000 € concerne les facturations faites aux familles. Cette estimation est prudente car l'incidence de la suppression des TAP chez nous et alentour reste difficile à appréhender

La ligne budgétaire 7478 concerne les subventions. Une somme de 29 000 € est attendue de la CAF. Rappelons que les subventions émanant du Contrat Enfance Jeunesse sont octroyées après étude des projets menés.

La ligne budgétaire 74741 Commune, fait état d'une somme de 38 365 € d'aides pour le fonctionnement de la structure.

Soulignons un report d'excédents de 48 650.19 € sur le budget 2018 correspondant au résultat de 2017.

## BUDGET ALSH 2018 - DEPENSES

cptes		BP 2018
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>78 235.19 €</b>
6042	Achats et prestations de services (sorties)	8 000,00 €
60623	Alimentation	13 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	200,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	12 320.19 €
6064	Fournitures administratives	200,00 €
6065	Livres, disques	500,00 €
6067	Matériel pédagogique	4 000,00€
6184	Versements organismes de formation	100,00 €
6188	Autres frais divers (ANCV)	50,00 €
6247	Transports collectifs	4 000.00 €
6251	Voyages et déplacements	500,00 €
62871	Remboursement de frais à la collectivité (charges locatives)	35 365,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>72 680 €</b>
6331	Cotisations transports	200.00 €
6332	Cotisations versées au fnal	250.00 €
6336	Cotisations CDG et CNFPT	450.00 €
6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	80.00 €
6411	Remb. de frais de pers. titulaire à la collectivité	37 000.00 €
6413	Personnel non titulaire	23 000.00 €
6417	Rémunération des stagiaires	2 000.00€
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	7 200.00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 000.00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 500.00 €
<b>012</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>100.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>151.015.19 €</b>

## RECETTES

Articles	Recettes	BP 2018
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	48 650.19 €
70632	Participations familles	35 000,00 €
7478	Subv. autres organismes (CAF)	29 000.00 €
74741	Charges locative commune et participation commune	38 365.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>151 015.19 €</b>

Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
Vote comme suit le budget 2018 de L'ALSH

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Budget ALSH 2018	12	0	0

## **BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DU NEVET**

Le budget du Clos du Névet se présente comme suit : il est présenté en équilibre en fonctionnement à hauteur de 184 745.05 €. Selon le Trésor public, le budget PEUT être présenté en déséquilibre : Le sur-équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement est autorisé par les articles L.1612-6 et L 1612-7 du CGCT:

- le « sur-équilibre » de la section de fonctionnement est autorisé en cas de reprise de l'excédent de l'année précédente;
- le « sur-équilibre » de la section d'investissement est quant à lui autorisé en cas de reprise de l'excédent de l'année précédente et/ou d'inscription d'une dotation aux amortissements (compte 28)

Il est prévu de rembourser 100 000 € sur l'emprunt (somme venant des ventes) et de verser une prime aux primo accédants : modalités à préciser : non imposables par exemple...

### **BP 2018 LE CLOS DU NEVET**

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>➔ DEPENSES</b>		<b>BP 2018</b>
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	6015 : Terrains à aménager	-
	6045 : Etudes	9 000.00
	605 : Travaux	50 000.00
	6118 : Frais accessoires	3 102.00
	6237 Publications	-
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	6611 : Intérêt des emprunts	8003.00
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	6718 : autres charges exceptionnelles	7 500,00
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE</b>	7133 : Variation de stocks	0
	71355 : Variation de stocks	107 140.05
<b>043 OPERATIONS D'ORDRE</b>	608 : frais accessoires sur terrains	
<b>TOTAL</b>		<b>184 745.05</b>
<b>➔ RECETTES</b>		
<b>002 REPORT EXCEDENT FONCTIONNEMT</b>	002 : report	7 140.05
<b>70 PRODUIT DE SERVICES</b>	7015 : Vente de terrains	100 000.00
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE</b>	7133 : Variation de stocks	0
	71355 : Variation de stocks	77 605.00
<b>043 OPERATIONS D'ORDRE</b>	796 : transfert de charges	0
<b>TOTAL</b>		<b>184 745.05</b>

**INVESTISSEMENT**

→ DEPENSES		BP 2018
<b>16 EMPRUNT</b>	1641 : Emprunts en euros	100000.00
<i>040 OPERATIONS D'ORDRE</i>		
	<i>3351 : Variation de stocks</i>	0
	<i>3555 : Variation de stocks</i>	77 605.00
<b>TOTAL</b>		<b>177 605.00</b>
→ RECETTES		
<b>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		320 847.41
<b>16 EMPRUNT</b>	1641 : Emprunts en euros	-
<i>040 OPERATIONS D'ORDRE</i>		
	<i>3351 : Variation de stocks</i>	0
	<i>3555 : Variation de stocks</i>	107 140.05
<b>TOTAL</b>		<b>427 987.46</b>

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
VOTE le budget primitif du « Clos du Nevet » comme suit :

*VOTE DU CONSEIL*

	Pour	Contre	Abstention
Budget Clos du Névet 2018	12	0	0

**13-ADHESION AU FIA**

Monsieur Le Maire propose d'adhérer au FIA : Etablissement Public Administratif d'appui à l'ingénierie locale « Finistère Ingénierie Assistance »

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure.

Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à ce futur établissement public, il est proposé d'adopter la résolution suivante :

Le Conseil Municipal ,  
après en avoir délibéré,

approuve les statuts de l'Etablissement Public, adoptés par son Conseil d'administration du 7 mars 2014,  
adhère à cet établissement public,

approuve le versement d'une cotisation annuelle de *cinquante centimes d'Euro (commune)*/ par habitant DGF, et d'inscrire cette dépense au Budget.(soit 942 en 2017 \*0.5) : 471 € en 2017 (pop dgf 2018 pas encore publiée)

désigne madame Monsieur CAUBET Thierry pour représenter la commune à l'Assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance,

autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Adhésion au FIA et formalités	11	0	1

**14-CHANGEMENT DES FENETRES SUR LE MUSEE DEMANDE DE SUBVENTION- FSIL ET AUPRES DE LA RÉGION au titre des petites cités de caractère**

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il serait souhaitable de procéder à la réfection des fenêtres du Musée. Il vous informe du projet et demande que vous l'autorisiez à formuler une demande de subvention au titre du FSIL et auprès de la région (au titre des petites cités de caractère)

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise sur le principe, Monsieur Le Maire à formuler des demandes de subventions auprès du FSIL et de la région

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Demandes de subventions auprès du FSIL et de la région	12	0	0

**15-AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur Le Maire informe les élus que l'APAVE a fait des propositions pour  
-la vérification réglementaire suite à la suppression d'un escalier à Ti Lokorn : 714 € TTC  
-contrôle triennal SSI à ti Lokorn : 360 €  
-contrôle quinquennal des installations d'ascenseur à ti Lokorn : 396 € TTC

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats correspondants car les contrôles sont demandés par la commission de sécurité.

*VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Signature de 3 contrats avec l'Apave</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>